

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille dix-sept, le 18 mai à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 10 mai 2017 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni au foyer rural de Bugeat.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

Jean-Marc Bodin qui a donné pouvoir à Gérard Vinsot,  
Éric Bossaert qui a donné pouvoir à Philippe Roche,  
Michel Bourzat qui a donné pouvoir à Marie-Claude Lepage,  
Nathalie Delcouderc-Juillard qui a donné pouvoir à Pierre Chevalier,  
Sandra Délibit qui a donné pouvoir à Françoise Béziat,  
Daniel Escurat qui a donné pouvoir à Alain Fonfrede,  
Philippe Exposito qui a donné pouvoir à Daniel Poigneau,  
Dominique Guillaume qui a donné pouvoir à Valérie Serrurier,  
Chantal Guivarch-Paisnel qui a donné pouvoir à Alain Gueguen,  
Nathalie Le Gall qui a donné pouvoir à Jean-François Michon,  
Martine Leclerc qui a donné pouvoir à Gilles Chazal,  
Bernard Maupomé qui a donné pouvoir à Dominique Miermont,  
Laurence Monteil qui a donné pouvoir à Mady Junisson,  
Philippe Pelat qui a donné pouvoir à Marilou Padilla Ratelade,  
Michel Pesteil qui a donné pouvoir à Christophe Arfeuillère,  
Sylvie Prabonneau qui a donné pouvoir à Pierre Coutaud,  
Marc Ranvier qui a donné pouvoir à Frédérique Fraysse,  
François Ratelade qui a donné pouvoir à Pascal Montigny,  
Jean-Michel Taudin qui a donné pouvoir à Éric Cheminade,

André Alanore, excusé (non représenté),  
Gérard Arnaud, excusé (non représenté),  
Robert Bredèche, excusé (non représenté),  
Daniel Caraminot, excusé (représenté),  
Michèle Chastagner, excusée (non représentée),  
Michelle Chaumont, excusée (représentée),  
Catherine Durand, excusée (non représentée),  
Guy Faugeron, excusé (représenté),  
Baptiste Galland, excusé (représenté),  
Robert Gantheil, excusé (non représenté),  
Fabienne Garnerin, excusée (non représentée),  
Xavier Gruat, excusé (non représenté),  
Thierry Guinot, excusé (non représenté),  
Michel Guitard, excusé (non représenté),  
Jean-François Loge, excusé (non représenté),  
Cécile Martin, excusée (représentée),  
Daniel Mazière, excusé (représenté),  
Christiane Monteil, excusée (non représentée),

Didier Pénéloùx, excusé (représenté),  
Nathalie Peyrat, excusée (non représentée),  
Daniel Poigneau, excusé (non représenté),  
Christine Rougerie, excusée (représentée),  
Michel Saugeras, excusé (représenté),  
Nelly Simandoux, excusée (non représentée),  
Jean Stöhr, excusé (non représenté),

Certifié exécutoire après transmission en sous-préfecture

À Ussel, le 06/06/19

Le président,

M. Bernard Rouge est nommé secrétaire de séance.

Nombre de membre en exercice = 103 // présents = 68 // pouvoir(s) = 18 // votants = 86

## **PROPOSITION DE MOTION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE HAUTE-CORRÈZE COMMUNAUTÉ CONCERNANT L'AMÉLIORATION DE LA LIGNE SNCF BORDEAUX-LYON**

### Rappel de la situation :

La réforme territoriale a rattaché le Limousin, et donc la Haute-Corrèze, à la région Nouvelle Aquitaine dont la capitale est Bordeaux. Cela a favorisé une concentration des centres de décisions et des administrations dans cette ville.

L'agglomération de Bordeaux est une destination actuelle, et encore plus d'avenir, pour la Haute-Corrèze. Ces liens historiques et naturels concernent des échanges aussi bien commerciaux que touristiques et culturels.

De plus, Bordeaux est une destination pour nos étudiants (facultés, grandes écoles, centres de formations) et un gisement d'emplois avec sa situation privilégiée sur le littoral océanique.

De même, la Haute-Corrèze est une destination importante pour nombre d'étudiants girondins en formation dans les métiers de l'agriculture, de la forêt, des métiers de bouche, du bâtiment et travaux publics et du secteur médico-social, la Haute-Corrèze étant dotée d'écoles renommées dans ces domaines.

Le transport ferroviaire est donc un lien primordial entre ces deux territoires situés aux antipodes de notre région.

Les dessertes entre les villes d'Ussel, Meymac et Bordeaux sont très imparfaites. S'il est possible, par exemple, de prendre un train au départ d'Ussel à 5h45, pour arriver à Bordeaux à 10h01, il est impossible d'en repartir en fin de journée, via Brive, avec un horaire adapté.

Les horaires de la ligne passant par Limoges, au lieu de Brive, avec une durée de voyage de 5h50 entre Bordeaux et Meymac sont bien trop longs.

À noter également que le lien existant entre le Limousin et l'Auvergne, notamment la ligne entre Limoges et Clermont-Ferrand, a été rompu car amputé du tronçon entre Ussel et Laqueuille. Cette situation est la conséquence d'une mésentente entre les anciennes régions d'Auvergne et du Limousin ayant entraîné des horaires inadaptes qui ont engendré des baisses de fréquentation sur la ligne, rendant du même coup les investissements nécessaires non pertinents ou non prioritaires aux yeux des élus auvergnats.

- Considérant que la liaison ferroviaire est un service de l'État qui doit rester le plus accessible possible afin d'apporter les services attendus aux différentes catégories

d'usagers concernées quels que soient les trois services ferroviaires qui sont complémentaires : LGV, Intercité, TER ;

- Considérant que compte tenu de notre positionnement géographique, aux antipodes de la capitale de notre nouvelle région, la liaison ferroviaire entre la Haute-Corrèze et Bordeaux est d'un intérêt majeur pour le développement de notre territoire. Que c'est également un lien primordial qui favorise l'accès à l'emploi des actifs comme les déplacements des étudiants, des familles et des touristes ;
- Considérant que des investissements conséquents sur les voies entre Tulle et Ussel ont déjà eu lieu ;
- Considérant que l'axe Bordeaux / Lyon (via Brive et Clermont-Ferrand) a tout son sens en tant que le lien direct entre l'est et l'ouest de la France et unique transport ferroviaire entre ces deux capitales de région ;
- Considérant que le fret ferroviaire a toute sa place dans la mobilité des flux industriels, notamment pour le bois, et la valorisation de la forêt limousine, tout particulièrement celle de la Haute-Corrèze ; considérant, sur ce sujet du fret ferroviaire, que la liaison ferrée vers Bordeaux et, plus généralement, vers les ports de l'Atlantique, le Sud-ouest et la péninsule ibérique est tout aussi importante que celle vers Clermont-Ferrand, Lyon et, plus généralement l'Est de la France et l'Europe Centrale.

#### MOTION :

Le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, fait part à monsieur le président de Région et à monsieur le Préfet de Région, de sa plus ferme demande concernant l'adaptation des horaires de la ligne Bordeaux/Ussel via Brive qui permettra notamment un retour en fin de journée et à des horaires adaptés.

Il sollicite également l'intervention de monsieur Alain Rousset, président de la région Nouvelle Aquitaine, auprès de son homologue de la région Auvergne Rhône Alpes, pour rétablir des correspondances régulières entre Bordeaux et Lyon via Brive, en rouvrant la ligne entre Ussel et Clermont-Ferrand au préalable.

La présente motion sera adressée à :

- M. le Président de la Région Nouvelle Aquitaine
- M. le Président de la Région Auvergne Rhône Alpes
- M. le Préfet de la Corrèze
- Mme la Sous-Préfète d'Ussel
- MM les Députés de la Corrèze
- MM les Sénateurs de la Corrèze
- M. Pascale Cavitte et Mme Nathalie Delcouderc-Juillard, conseillers régionaux
- M. le Président du Conseil Départemental de la Corrèze
- Mme la Présidente du Pays Haute-Corrèze Ventadour
- Mme et M. les Conseillers départementaux du canton du Plateau de Millevaches
- MM les Maires d'Ussel, de Meymac, d'Égletons, de Brive, de Laqueuille, de Clermont-Ferrand
- Mme la Présidente de la Chambre de commerce et d'industrie de la Corrèze
- MM les Directeurs Régionaux de la SNCF, Région Nouvelle Aquitaine et Auvergne Rhône-Alpes

Pour extrait conforme,  
À Bugeat, le 18 mai 2017  
Le président,  
Pierre Chevalier

